DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

-----

**CANTON DE ROYAN** 

-----

**COMMUNE DE ROYAN** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 15.005

L'An deux Mille Quinze, le 22 janvier, à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

### DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 16 janvier 2015

Le 16 janvier 2015

ETAIENT PRESENTS: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, CHABANEAU. CHABASSE. Annie M. René-Luc M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN. Mme Alexandra COUDIGNAC. Mme Florence M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: M. Philippe CAU représenté par Mme Eva ROY

Mme Marie-Noëlle PELTIER représentée par M. Didier QUENTIN M. Gérard FILOCHE représenté par Mme Marie-José DAUZIDOU Mme Marie-José DOUMECQ représentée par M. Patrick MARENGO Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme D. BARRAUD DUCHÉRON M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ: M. Gilbert LOUX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 32

Mme Dominique PARSIGNEAU a été élue Secrétaire de Séance.

<u>OBJET</u>: DENOMINATION DE L'ESPACE PUBLIC SITUÉ A L'ANGLE DU BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, DE LA RUE GAMBETTA, DE LA RUE PIERRE LOTI ET DU SQUARE DE LA BRIGADE RAC

"CARREFOUR DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN" DECLARATION DU 26 AOUT 1789

**RAPPORTEUR: M. Didier QUENTIN** 

**VOTE: UNANIMITÉ** 

L'espace public situé à l'angle du boulevard de la République, de la rue Gambetta, de la rue Pierre Loti et du square de la Brigade Rac n'est pas nommé.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de dénommer ce lieu :

# Carrefour des Droits de l'Homme et du Citoyen Déclaration du 26 août 1789

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission Culturelle, en date du 12 janvier 2015,
- Après en avoir délibéré,

### DECIDE

 d'attribuer à l'espace public situé à l'angle du boulevard de la République, de la rue Gambetta, de la rue Pierre Loti et du square de la Brigade Rac, la dénomination :

Carrefour des Droits de l'Homme et du Citoyen Déclaration du 26 août 1789

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 26 janvier 2015 Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO

# Plan de Royan

http://www.CartesFrance.fr

